

DÉLIBÉRATION N° 2025-15
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Date de la convocation :	
19 mars 2025	
Date de séance :	
25 mars 2025	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
27 mars 2025	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	21
Procurations	5
Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

OBJET :

**APPROUVANT LE COMPTE
ADMINISTRATIF ET LE
COMPTE DE GESTION DU
BUDGET PRINCIPAL DE
L'EXERCICE 2024 DE LA
COMMUNE DE PAPEETE**

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel		X	
MAIOTUI Paul		X	LI SENG Isabelle
TAMA GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino
TEMEHARO René		X	RIJKAART Alice
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X		
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	CHING Francis
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau		X	
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	BORDET Patrick
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

21 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie législative) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu l'ordonnance n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales (partie réglementaire) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et notamment ses articles de la partie législative L5211-36, L2312-1, et L2121-12 ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté du 20 août 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes de la Polynésie Française et à leurs établissements publics ;

Vu les circulaires n° 1942 et 1943 DIPAC du 5 décembre 2011 relatives aux principales règles relatives à l'élaboration des budgets locaux ;

Vu la circulaire n° 8921 DAC du 30 décembre 2008 relative au contrôle budgétaire ;

Vu la délibération n° 2024-13 du 26 mars 2024, approuvant le budget principal, exercice 2024, délibération n° 2024-60 du 25 juin 2024 portant modification n° 1 du budget principal de la délibération n° 2024-88 du 17 octobre 2024 portant modification n° 2 du budget principal et les décisions modificatives subséquentes ;

Vu la circulaire relative à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire M14 à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu l'avis de la commission permanente des finances du 17 mars 2025 ;

Vu le rapport n° 2025-14 du 25 mars 2025 présenté par Madame Alice RIJKAART, 6^e adjointe au Maire déléguée aux finances ;

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier-payeur des Îles du-Vent (TIDV), receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 MARS 2025

ADOPTE

Article 1

Le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune de Papeete de l'exercice 2024 sont approuvés et arrêtés comme suit :

CV

EXERCICE 2024

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	13 622 134 768	7 561 891 560	384 181 815
Dépenses de fonctionnement	8 894 368 225	6 477 335 796	
Dépenses d'investissement	4 727 766 543	1 084 555 764	384 181 815
RECETTES	13 622 134 768	8 830 944 612	1 445 960 319
Recettes de fonctionnement	8 894 368 225	7 141 150 492	
Recettes d'investissement	4 727 766 543	1 689 794 120	1 445 960 319
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-		
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	1 269 053 052	1 061 778 504

Article 2

Il est constaté l'identité de valeurs entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif, s'agissant des reports à nouveau, des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le compte de gestion du comptable n'appelle sur ces points précis ni observation, ni réserve.

Article 3

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance

Vincent COUE

Monsieur Le Maire

Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250325-DEL2025_015

CV
Délibération n° 2025-15 Page 3 sur 3

COMMUNE DE PAPEETE

RAPPORT 2025-14

relatif à un projet de délibération approuvant le compte administratif du Maire
et le compte de gestion du Trésorier des Iles du-Vent du budget principal
de l'exercice 2024 de la commune de Papeete

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ordonnateur du budget principal de la commune, je me dois, comme chaque année, de vous présenter le compte administratif de l'année écoulée. Il s'agit là du compte administratif de l'exercice 2024, présenté à l'appui des tableaux récapitulatifs ci-joints.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET ET DE SON EXECUTION

EXERCICE 2024

Libellé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
DEPENSES	13 622 134 768	7 561 891 560	384 181 815
Dépenses de fonctionnement	8 894 368 225	6 477 335 796	
Dépenses d'investissement	4 727 766 543	1 084 555 764	384 181 815
RECETTES	13 622 134 768	8 830 944 612	1 445 960 319
Recettes de fonctionnement	8 894 368 225	7 141 150 492	
Recettes d'investissement	4 727 766 543	1 689 794 120	1 445 960 319
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE	-		
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	-	1 269 053 052	1 061 778 504

Pour 2024, le budget principal enregistre un résultat excédentaire d'UN MILLIARD DEUX CENT SOIXANTE NEUF MILLIONS CINQUANTE TROIS MILLE CINQUANTE DEUX FRANCS CFP (1 269 053 052 F CFP) en section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

En conséquence, au 31 décembre 2024, la section de fonctionnement présente un excédent arrêté à la somme de SIX CENT SOIXANTE TROIS MILLIONS HUIT CENT QUATORZE MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS CFP (663 814 696 F CFP), hors affectation et reprise du résultat antérieur. Quant à la section d'investissement, elle présente un excédent de SIX CENT CINQ MILLIONS DEUX CENT TRENTE HUIT MILLE TROIS CENT CINQUANTE SIX FRANCS CFP (605 238 356 F CFP), sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser.

LE COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE

Les chiffres du compte administratif sont en concordance avec ceux du compte de gestion du receveur municipal s'agissant des reports à nouveau, des résultats de la section de fonctionnement de l'exercice, des débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et n'appellent, sur ces points précis, ni observations, ni réserves.

Résultats de l'exercice 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Libellé	Crédits ouverts en 2024	Réalisé
Chapitre 013-Atténuation de charges	55 000 000	65 164 295
Chapitre 70-Produits des services	465 200 000	427 532 974
Chapitre 73-Impôts et taxes	3 196 600 000	3 579 196 931
Chapitre 74- Dotations et participations	2 404 200 000	2 555 336 077
Chapitre 75-Autres produits de gestion courante	26 500 000	33 981 871
Chapitre 76- Produits financiers	0	0
Chapitre 77- Produits exceptionnels	136 756 006	139 582 344
Chapitre 78- Reprise sur amortissements et provisions	185 000 000	185 000 000
Total recettes réelles	6 469 256 006	6 872 098 827
Chapitre- 042- Opération d'ordre de transfert	195 500 000	155 356 000
Total recettes d'ordre	195 500 000	155 356 000
TOTAL DES RECETTES	6 664 756 006	7 027 454 827
Chapitre 002 - Solde d'exécution	2 229 612 219	-
Total général des recettes	8 894 368 225	7 141 150 492

Dépenses

Libellé	Crédits ouverts en 2024	Réalisé
Chapitre 011-Charges à caractère général	1 620 470 000	1 309 888 653
Chapitre 012-Charges de personnel	3 875 517 121	3 440 547 682
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	1 321 888 885	969 899 623
Chapitre 66-Charges financières	9 000 000	6 725 077
Chapitre 67-Charges exceptionnelles	25 500 000	6 594 252
Chapitre 68-Provisions pour recettes irrécouvrables	25 000 000	25 000 000
Chapitre 022-Dépenses imprévues	53 492 219	-
Total dépenses réelles	6 930 868 225	5 758 655 287
Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert	620 000 000	718 680 509
023 Virement à la section d'investissement	1 230 000 000	-
Total dépenses d'ordre	1 850 000 000	718 680 509
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	8 894 368 225	6 477 335 796

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Libellé	Crédits ouverts en 2024	Réalisé
Chapitre 024- Produit de session des immobilisations	36 500 000	
Chapitre 10-Dotations, fonds divers et réserves	273 900 000	288 242 139
Chapitre 13- Subventions d'investissement reçues	2 296 032 466	676 439 383
Total recettes réelles	2 606 432 466	964 681 522

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-987-200003788-20250325-DEL2025_015

Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement	1 230 000 000	-
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	733 500 000	725 112 598
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	0
Total recettes d'ordre	1 963 500 000	725 112 598
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	4 569 932 466	1 689 794 120
Solde d'exécution reporté (excédent)	157 834 077	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4 727 766 543	1 689 794 120

Dépenses

Libellé	Crédits ouverts en 2024	Réalisé
Chapitre 20- Immobilisation incorporelles	471 321 114	89 383 792
Chapitre 21- Immobilisation Corporelles	3 816 583 604	646 847 210
Chapitre 23- Immobilisation en cours	141 283 936	109 000 658
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	0	0
Total dépenses d'équipement	4 429 188 654	845 231 660
Chapitre 13 -Subvention d'investissement	22 300 000	18 450 034
Chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées	75 000 000	59 085 981
Chapitre 020- dépenses imprévues	5 777 889	-
Total dépenses financières	103 077 889	77 536 015
Chapitre 040- Opération d'ordre de transfert	195 500 000	161 788 089
Chapitre 041- Opérations patrimoniales	0	-
Total dépenses d'ordre	195 500 000	161 788 089
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	4 727 766 543	1 084 555 764

Le taux de réalisation moyen des dépenses réelles d'investissement (réalisées sur prévisions) en 2023 est de 22 % (hors remboursement de la dette en capital). Les restes à réaliser (RAR) en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements. Ils s'élèvent à 384 181 815 F CFP au 31 décembre 2024.

De même, à la clôture comptable, il reste encore à percevoir 1 445 960 319 F CFP de subventions (FIP, Etat, OFB, DDC).

Au 31 décembre 2024, la section d'investissement présente un excédent de 605 238 356 F CFP, sans reprise du résultat antérieur et des restes à réaliser et un résultat cumulé de clôture avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 763 072 433 F CFP.

C'est avec ces précisions que je sou mets à votre approbation le projet de délibération approuvant le compte administratif 2024 du Maire et le compte de gestion du Trésorier du budget principal.

Papeete, le 25 mars 2025

Alice RIJKAART,
6^e adjointe au maire déléguée aux finances